

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u>  Conseil Communautaire, Séance du : 15 novembre 2018	L'an Deux Mille Dix Huit, le 15 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 09 novembre 2018, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

**ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BAYLE Brigitte, BELOTTI Jacqueline, BIHOUEE Yann, BONNEILH André, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CARON Jean-Charles, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAGREZE Georges, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LIFANTE Dominique, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier, VIDAL Aline.**

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Madame **CARNEGIE** Cynthia,  
Messieurs **GARRIGUES** Michel, **LARIVIERE** Jérôme.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame **BORIVANT** Danièle procuration à Monsieur **LORENZON** Jean-Pierre,  
Madame **GARGOWITSCH** Sophie procuration à Monsieur **BORIE** Daniel,  
Madame **GRIMAUD-DUBRUEL** Anne-Marie procuration à Monsieur **SÉGALA** Jean-François,  
Monsieur **MARSAND** Michel procuration à Monsieur **MOULY** Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : <b>CARON</b> Jean-Charles	Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 44 Pouvoir(s) : 4 Votants : 48
---	--

**N°2018E-123-FIN : BUDGET ANNEXE « LOT ET NATURE » – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBRE) 2018**

Au terme de l'article L 2224-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, les budgets des services à caractère industriel et commercial exploités en régies, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il est interdit aux collectivités de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services (article L2224-2).

Toutefois, sur délibération motivée du Conseil Communautaire, ce principe peut être assoupli pour les communes et leurs groupements (article L2224-2 du CGCT).

Monsieur Paul FAVAL, Vice-Président, rappelle que le budget annexe Lot et Nature a été ainsi créé. Ce dernier répond aux conditions fixées pour le versement par le budget Général d'une subvention d'équilibre. Les mesures tarifaires, décidées par le Conseil Communautaire motivées par des considérations économiques ou sociales, ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation et/ou d'investissement de ce service.

Il convient de prendre une délibération motivée pour décider de l'attribution et du montant de cette subvention avant la fin de l'exercice budgétaire. Le montant maximum de cette subvention d'équilibre qu'il sera nécessaire de verser au titre de l'exercice 2018 sera, dans la limite des crédits inscrits au budget général de Fumel Vallée du Lot, d'un montant maximum de 66 000 €. Ce montant maximum sera ajusté à l'issue de la journée complémentaire aux dépenses et recettes, dans la limite de 66 000 €.

Les résultats prévisionnels sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total dépenses prévisionnelles	45 317,00 €	45 166,00 €
Total recettes prévisionnelles	49 799,00 €	26 370,64 €
Résultat antérieur reporté	38 770,85 €	-26 370,64 €

Résultat prévisionnel CA	FONCT	43 252,85 €
	INVEST	-45 166,00 €
Subv équilibre prévisionnelle au CA 2018		-1 913,15 €

Il propose à l'Assemblée de se prononcer sur cette affaire.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire,**

1°) - Décide d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe Lot et Nature, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2018 aux dépenses et aux recettes, dans la limite de 66 000 € maximum ;

2°) - Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 15 novembre 2018



Le Président,

**Didier CAMINADE**

Certifié exécutoire le : 21 novembre 2018

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 21 novembre 2018

-----